

Procès verbal

Le mardi 29 septembre 2026 à 17 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 24 septembre 2026, s'est réunie sous la présidence de Dimitri NICOLOPOULOS - SALLE.

Secrétaire de la séance : DE FALCO Maeva

Présents : Dimitri NICOLOPOULOS - SALLE, Stéphane GUILLERMIN, Maeva DE FALCO, Roland PETIET, Marie BAK, Florian PASCAL

Représentés : PASCAL Florian

Absents et excusés : JEGGLI-WEUGUE Barbara

Ordre du jour :

- 1.Demande de subvention FODAC : installation clim réversible salle Pierre Martel
- 2.Discussion autour de la Chapelle
- 3.Ouverture des plis pour l'Appel d'offre nouveau captage AEP
- 4.Vente du véhicule communal
- 5.Questions diverses

En début de séance Mme JEGGLI-WEUGUE Barbara annonce sa démission en tant qu'élue du conseil municipal suite à son déménagement d'Aubenas-les-alpes. Par la même elle doit démissionner du CASIC donc quelqu'un d'autre doit prendre sa place. Mme DEFALCO Maeva étant suppléante elle prendra sa place.

1.Demande de subvention FODAC 2026 (N° DE_042_2026)

Monsieur le Maire informe les conseillers que le FODAC n'ira pas à la VOIRIE mais qu'il est nécessaire d'équiper la salle Pierre MARTEL d'un système de climatisation afin de pouvoir en développer encore plus son utilisation et sa location par des particuliers ou associations. En effet en période d'été et d'hiver il est quasiment impossible d'occuper cette salle avec un minimum de confort. Par la suite l'installation de panneaux solaires pourra être envisager.

Monsieur le Maire présente un devis pour un montant total HT de 18700 € HT

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de solliciter une subvention dans le cadre du FODAC 2026 auprès du conseil Départemental des Alpes de Haute Provence.

Le Plan de financement se présenterait ainsi :

FODAC 57.87% 10 821.00 €

Autofinancement..... 42.13% 7879.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-Accepte la proposition faite par Monsieur le Maire.

-Sollicite auprès de Madame la Présidente du conseil Départemental des Alpes de Haute Provence une aide financière la plus élevée possible dans le cadre du FODAC 2026

A Aubenas, le 29 septembre 2026

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus

Monsieur le Maire, Dimitri NICOLOPOULOS-SALLE

Délibération : adoptée

2. Discussion autour de l'église :

L'entretien des églises est à la charge des communes.

Nous avons fait avec le parc du Luberon une demande de subvention qui a été accordée avec un montant des travaux estimé à environ 300 000 € mais il resterait quand même 60 000 € à charge de la commune. Il y avait 2 lots :

a) faire les fondations avec le risque d'être bloqué par une potentielle découverte archéologique. L'ancien CM avait refusé à cause du risque et elle a été mise en sécurité.

b) rénovation intérieure, toiture

Suite à sa demande nous allons prendre rendez-vous avec le père Freddy, il souhaite discuter avec la commune de l'avenir envisagé pour l'église. Nous sommes tous d'accords pour la restaurer et ne pas la déconsacrer. Il nous faut donc trouver 60 000 €.

Question : Est-ce que nous continuons avec Mr COHEN l'architecte du parc, la question reste sans réponse pour le moment.

Question : Comment trouver 60 000 € ? Mécène ? Autres ?

Nous parlerons à Mme la sous-préfète de notre projet lors de sa rencontre le 21 octobre à 10h00.

3. APPEL D'OFFRE

Prise de connaissance suite à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre du futur nouveau captage d'eau.

Une seule réponse concernant le forage : LUROFORAGE sa proposition correspond à nos attentes.

En ce qui concerne le terrassement 2 propositions ont été reçues : PARRAUD TP et SARL TEC TP, les prix sont similaires mais le dossier technique place PARRAUD TP en tête. Devons-nous renégocier afin d'obtenir une meilleure proposition ? Le CM pense que oui.

4. VENTE D'UN VEHICULE COMMUNAL (N° DE_043_2026)

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal la possibilité de revendre le véhicule communal

En effet celui-ci n'a guère d'utilité sur notre commune étant donné que nous n'avons pas de personnel technique, aussi nous avons fait passer une annonce et il s'avère que la commune de Banon voudrait le racheter car il en a juste besoin d'un nouveau véhicule municipal. Le contrôle technique du véhicule est ok.

Après discussion avec le Maire de Banon une entente a été trouvée pour la somme de 10 000 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire, Dimitri Nicolopoulos - salle à vendre le véhicule communal de marque Renault Kangoo sous le numéro d'immatriculation suivant GB-167-XT au prix de 10 000 € à la Mairie de BANON.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire Dimitri Nicolopoulos-Salle pour pouvoir signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette vente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

AUBENAS-LES-ALPES, le 29 septembre 2026

Monsieur le Maire, Dimitri Nicolopoulos-Salle

Délibération adoptée

5. Questions diverses :

Décision d'organiser les vœux du maire le dimanche 10 janvier à 11h00.

Voirie au Paraire, la CCHPPB veut que nous rebouchions les nids de poules avant la réfection de la voirie mais nous ne sommes pas équipés pour cela.

Possibilité de passer une convention avec la mairie de Montfuron concernant la mise à disposition d'un de leur employé aux techniques, reste à savoir combien de temps et à quel coût. Le sujet sera réabordé prochainement.

La commune évoque la situation d'un administré qui vit dans des conditions précaires. Le CASIC peut-il intervenir ? Oui après un signalement réalisé auprès du conseil départemental. Questions : Pourquoi la mairie doit-elle s'impliquer ? Quelles obligations ? La mairie se doit de signaler cette situation.

Relevé des compteurs d'eau : suite à la vente prochaine du véhicule il faut retirer l'antenne afin de pouvoir continuer à relever les compteurs d'eau. Le cout est de 378 €. Évolution de l'offre possible et du service de détection, nous allons les rencontrer pour en discuter.

Demande d'un administré de rajouter un compteur d'eau supplémentaire pour ses locataires. Décision est prise de l'installer car c'est une obligation de la commune.

La séance est levée à 19h37

Dimitri NICOLOPOULOS - SALLE
Président de séance

Maeva DE FALCO
Secrétaire de séance